

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-21

AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Lors du budget primitif 2002, l'assemblée départementale a mis en place une politique nouvelle en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs.

DOTATION DEPARTEMENTALE AUX JEUNES AGRICULTEURS

BENEFICIAIRE :

- Jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) s'installant pour la première fois.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Sièg e de l'exploitation en Tarn-et-Garonne
- Installation à partir du 1er janvier 2002
- **Pour les jeunes s'installant avec la dotation « jeunes agriculteurs » :**
justificatif certifiant de l'attribution D.J.A.
- **Pour les jeunes s'installant sans la dotation « jeunes agriculteurs » :**
 - fournir une étude justifiant la faisabilité économique du projet (type études prévisionnelles à l'Installation),
 - engagement à suivre 4 journées de formation par an pendant les 3 ans,
 - engagement à rester agriculteur pendant 10 ans,
 - attestation d'inscription à la M.S.A. en tant que chef d'exploitation.
- le Point Info Installation est chargé d'assurer l'accompagnement des candidats et la coordination des études économiques ainsi que du contenu de la formation avec les organismes professionnels concernés.

MONTANT DE L'AIDE :

- 3 900 € (payables par 1/3 sur 3 ans) dans la limite des plafonds de la réglementation européenne (toutes aides publiques confondues : 25 000 €).

- - - -

En application de ces dispositions, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la liste des 34 agriculteurs bénéficiaires.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 65184, fonction 928, du budget départemental.

• Autorisation d'engagement 2007... ..	225 000
• Engagé à ce jour	
• Engagement à la présente Commission	129 554
• Disponible sur l'exercice 2007	95 446

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-21

AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions accordées aux jeunes agriculteurs pour un montant global de 129 554 € ;
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 65184, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

AIDES A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

CP07/03-21annexe

	Lieu de l'exploitation	PLAFOND AIDE PUBLIQUE	MONTANT D.J.A. ETAT	DOTATION DEPARTE- MENTALE
	BEAUMONT DE LOMAGNE	11 200	7 100	3 900
	SAINT-MICHEL	22 400	/	3 900
	ALBIAS	17 300	12 200	3 900
	CASTELMAYRAN	17 300	13 446	3 854
	FAUDOAS	22 400	13 200	3 900
	LABASTIDE SAINT PIERRE	22 400	13 200	3 900
	ROQUECOR	22 400	15 000	3 900
	CAZES MONDENARD	22 400	14 200	3 900
	CAUSSADE	22 400	/	3 900
	ALBIAS	17 300	/	3 900
	Sous-Total.....			38 954

N	NOM	PLAFOND AIDE PUBLIQUE	MONTANT D.J.A. ETAT	DOTATION DEPARTE- MENTALE
	PUYLAGARDE	22 400	/	3 900
	PUYLAGARDE	22 400	/	3 900
	SISTELS	22 400	15 200	3 900
	LABOURGADE	22 400	13 200	3 900
	TOUFAILLES	22 400	17 600	3 900

	MIRABEL	22 400	/	3 900
	LABARTHE	22 400	15 200	3 900
	ASQUES	22 400	/	3 900
	CAUSSADE	22 400	14 732	3 900
	SAINT SARDOS	22400	16 200	3 900
Sous-Total.....				39 000

N	NOM	PLAFOND AIDE PUBLIQUE	MONTANT D.J.A. ETAT	DOTATION DEPARTE- MENTALE
	LAFRANCAISE	22 400	13 200	3 900
	SAINT SARDOS	22 400	15 494	3 900
	NEGREPELISSE	22 400	/	3 900
	CASTELSARRASIN	22 400	14 200	3 900
	BIOULE	22 400	13 200	3 900
	LAFRANCAISE	22 400	17 800	3 900
	MOISSAC	22 400	13 200	3 900
	AUTY	22 400	20 000	2 400
	CAYLUS	22 400	20 000	2 400
	NOHIC	22 400	/	3 900
Sous-Total.....				36 000

N	NOM	PLAFOND AIDE PUBLIQUE	MONTANT D.J.A. ETAT	DOTATION DEPARTE- MENTALE
	VAZERAC	22 400	13 800	3 900
	VAISSAC	22 400	/	3 900
	BOURRET	22 400	15 800	3 900
	ORGUEIL	22 400	14 200	3 900
Sous-Total				15 600
TOTAL.....				129 554

Le Président,